INFORMATIONS AUX FAMILLES – Année Scolaire 2020/2021

INSCRIPTION A LA RESTAURATION

Vous demandez l'inscription de votre enfant à la demi-pension. Conformément au règlement du service de restauration et d'hébergement il sera remis à votre enfant une carte lui donnant accès au self. Cette carte, nominative et personnelle, devra être présentée à chaque service. En cas de perte, de dégradation ou de non restitution en fin d'année scolaire vous devrez vous acquitter des frais de remplacement de celle-ci.

LES FRAIS DE DEMI-PENSION

Les tarifs de demi-pension, votés par le Conseil Départemental, sont les suivants (susceptibles d'augmentation au 1er janvier) : Forfait annuel 2020 : 455€ Ticket 2020 : 4.30€

Pour les élèves au forfait : les factures de demi-pension seront envoyées sur la boite mail du parent désigné comme responsable financier en octobre, janvier et avril. Les paiements se font en une fois **mais vous pouvez, après accord du service d'intendance, si vous le souhaitez, en échelonner le paiement dès le mois de septembre**. Les chèques sont à établir à l'ordre du Collège Pierre et Marie Curie. Le paiement en espèce est possible directement auprès de l'intendance. A ce jour, le paiement par prélèvement n'est pas possible néanmoins les paiements par télépaiement ou par virement sont autorisés en indiquant correctement **le nom de l'élève.**

Pour les élèves au ticket : c'est-à-dire déjeunant occasionnellement (2 jours maximum par semaine) vous veillerez à ce que la carte de votre enfant soit suffisamment créditée pour lui permettre de déjeuner les jours souhaités.

Toute absence de paiement fait l'objet dans un premier temps d'une relance à l'amiable, dans un second temps d'un avis avant poursuite. Si nécessaire, une procédure de recouvrement par voie d'huissier de justice est engagée (les frais d'huissier sont à votre charge : de l'ordre de 50 à 250 €).

LES DIFFERENTES AIDES

Pour vous aider financièrement, différentes aides vous sont proposées, en fonction de vos revenus. Elles sont indépendantes les unes des autres et relèvent de barèmes d'attribution différents. **Les dossiers sont disponibles à l'Intendance du Collège dès le mois de septembre.**

Les revenus pris en compte pour l'étude des droits sont ceux qui figurent sur **l'avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018** (ligne "revenu fiscal de référence") pour le dossier de bourses et **le quotient familial** figurant sur l'attestation de paiement des allocations familiales pour l'aide à la restauration proposée par le conseil départemental. **Vérifiez vos droits** en fonction des plafonds de ressources.

GRATUITE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Une plaquette d'information est jointe au dossier d'inscription, si vous remplissez les conditions vous pouvez dès à présent **vous inscrire sur le site du conseil départemental (http:/cd31.net/ars)**.

BOURSE DES COLLEGES

Un courrier d'information sera adressé en début d'année scolaire. Le dossier de bourse des collèges sera à remplir sur le site du téléservice.ac-toulouse.fr, si les conditions d'octroi sont remplies, avec vos identifiants donnés par l'établissement.

FONDS SOCIAUX

Dossier à retirer en cas de difficultés à tout moment de l'année scolaire auprès du service de l'Intendance ou de l'assistante sociale.
Aide destinée à une prise en charge **partielle** ou **totale** des dépenses de demi-pension ou voyage scolaire en raison de difficultés ponctuelles graves.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS – CHOIX DU REGIME POUR LA DEMI-PENSION

Je soussigné(e) .....

responsable légal de l'élève .....
Niveau pour l'année scolaire 2019-2020 : ☐ 6ème ☐5ème ☐ 4ème ☐ 3ème
demande l'inscription à la restauration scolaire pour l'année scolaire 2019-2020.

Mon enfant fréquentera celle – ci :

☐ Forfait 4 jours
☐ Tickets (2 jours maximum) : à définir selon l'emploi du temps

⚠ Attention : les factures de demi-pension sont envoyées UNIQUEMENT par mail.

Merci de nous indiquer ci-dessous quel parent sera le responsable légal financier **destinataire de la facture.**

☐ Mme ☐M. Nom .....Prénom.....
☐ déclare être le **responsable légal financier**, et le parent dont le nom figurera sur la facture.

E-mail : .....@ .....

Le règlement des factures doit être effectué dans les 8 jours suivant la réception de l'avis de paiement :

- De préférence par carte bancaire sur le site téléservices.ac-toulouse.fr avec le code ATEN (à demander à l'intendance si vous ne les avez pas reçus)

Ou

- Par chèque bancaire établi à l'ordre de : Collège Pierre et Marie Curie
- En espèces
- Par virement au compte de l'établissement (mettre le nom de l'enfant en référence)

Fait à ....., le ..... **Signature du responsable de l'élève**